

DROGUE ET TECHNO : LES CONTRADICTIONS DE L'ÉTAT

Loïc Lafargue de Grangeneuve

John Libbey Eurotext | « Sciences sociales et santé »

2009/4 Vol. 27 | pages 7 à 32

ISSN 0294-0337

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2009-4-page-7.htm>

Pour citer cet article :

Loïc Lafargue de Grangeneuve, « Drogue et techno : les contradictions de l'État », *Sciences sociales et santé* 2009/4 (Vol. 27), p. 7-32.

DOI 10.3917/sss.274.0007

Distribution électronique Cairn.info pour John Libbey Eurotext.

© John Libbey Eurotext. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Drogue et techno : les contradictions de l'État

Loïc Lafargue de Grangeneuve*

Résumé. La présence de drogues dans les rave-parties est bien connue, et ce, depuis longtemps. Elle justifie l'intervention de l'État dans ces rassemblements, dès l'origine. En France, un nouveau cadre juridique encadre ces manifestations depuis 2002 : l'objet de cet article est d'étudier les effets de ce changement sur l'action publique menée face aux drogues dans les raves. Or, les contradictions de celle-ci sont flagrantes. D'un côté, l'État conduit une répression des raves qui vise aussi les drogues. De l'autre, il soutient une politique de réduction des risques initiée par des associations. Et ces deux volets apparaissent très peu complémentaires. La sécurité sanitaire dans les raves est finalement au centre de multiples controverses, car les différents acteurs concernés n'en ont pas la même définition.

Mots-clés : *rave-party, drogue, action publique.*

Associer drogue et musique techno est aujourd'hui courant. En Angleterre, à la fin des années 1980, les raves (ou rave-parties), ces fêtes techno souvent clandestines et gratuites organisées en plein air ou dans

* Loïc Lafargue de Grangeneuve, politiste, ENS Cachan, Bâtiment Laplace, 61, avenue du président Wilson, 94235 Cachan Cedex, France ; loiclafargue@yahoo.fr

des bâtiments désaffectés, sont nées d'un encadrement plus strict des boîtes de nuit décidé par le gouvernement suite à une campagne de presse dénonçant la présence massive de drogues, et notamment d'ecstasy, dans ces lieux. On peut retenir deux enseignements de cet épisode : à l'origine, ce sont les clubs qui sont le lieu de consommation ; inversement, on peut déduire un lien entre drogue et raves, cette fois, dans la mesure où celles-ci résultent d'une répression de la consommation dans d'autres lieux.

Il convient néanmoins de rappeler que les relations entre les drogues, d'une part, et la fête, la musique et les jeunes, d'autre part, sont avérées depuis longtemps. L'anthropologie a montré que la fête était synonyme d'excès, de transgression, et les drogues y sont fréquemment associées, dans les sociétés occidentales comme ailleurs (Fontaine et Fontana, 1996). De plus, la techno est loin d'être la première musique dont le public et les pratiquants font une consommation importante de drogues : dans les années 1960, par exemple, le rock faisait l'objet de commentaires similaires. Enfin, l'adolescence et la jeunesse constituent des périodes d'expérimentation, d'initiation et de rébellion qui favorisent la prise de drogues (1). Les manifestations culturelles qui drainent un public jeune ne sont pas exemptes de produits stupéfiants, loin s'en faut : on pense notamment aux festivals musicaux qui ont lieu en été comme les Francofolies à La Rochelle, les Eurockéennes de Belfort, etc. (Diaz, 2003).

En France, le lien entre drogue et raves est confirmé par tous les observateurs (Mabilon-Bonfils, 2004 ; Queudrus, 2004 ; Racine, 2004). À la fin des années 1990, les raves deviennent une cible très prisée des trafiquants de drogue (Colombié et Lalam, 1999). Ainsi, l'espace festif techno apparaît comme un lieu d'enquête privilégié de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) ; le nombre d'études sur le milieu techno et/ou sur les drogues qui y sont consommées (ecstasy, kétamine...) financées par cet organisme témoigne à lui seul du caractère central de cette problématique — notons également que l'observation des consommations est beaucoup plus aisée, en pratique, dans les raves, qui ont un caractère de « scène ouverte » (contrairement à d'autres contextes dans lesquels la drogue demeure cachée). Les teufeurs (2) constituent un nouveau sous-groupe d'utilisateurs de drogues bien identifié (Bello *et al.*, 2004).

(1) Monique Dagnaud (2008) souligne l'accentuation des conduites à risques chez les jeunes dans le cadre festif.

(2) Les teufeurs (de teuf, fête en verlan) sont les adeptes des raves, notamment illégales.

Les raves ont fait l'objet d'une législation spécifique en 2001-2002 : un article de la LSQ (Loi sur la Sécurité quotidienne) votée en 2001 les concerne exclusivement, et le décret d'application correspondant a été publié en mai 2002. Ces textes facilitent la répression des raves. Mais, depuis 2003, les pouvoirs publics contribuent aussi à l'organisation de raves géantes, les teknivals, qui réunissent plusieurs dizaines de milliers de participants pendant plusieurs jours, précisément au nom de la sécurité sanitaire. Dès lors, il paraissait intéressant d'étudier l'action des autorités en matière de drogue dans ces rassemblements festifs techno.

L'idée défendue dans cet article est la suivante : les raves mettent en lumière de façon flagrante les contradictions de l'État face aux drogues. D'un côté, la répression des raves est indissociable de la lutte contre la drogue dans ces manifestations ; mais, de l'autre, l'État soutient la mise en place d'une politique de réduction des risques en milieu festif techno. Certes, répression et prévention constituent classiquement les deux volets d'une politique de lutte contre la délinquance. Cependant, dans le cas des raves, ces deux volets apparaissent très peu complémentaires ; on a plutôt l'impression d'avoir affaire à une politique incohérente. Les contradictions de l'action de l'État se traduisent d'ailleurs par des conflits entre les différents acteurs ou administrations et par des tensions importantes sur le terrain, au cœur des rassemblements techno.

Cet article se fonde sur une recherche réalisée pour l'INHEs (Institut national des hautes études de sécurité) et centrée sur la sécurité des rassemblements techno. Une douzaine d'entretiens ont été réalisés auprès des différents acteurs concernés : pouvoirs publics (ministère de l'Intérieur, ministère de la Défense...), associations de réduction des risques (Médecins du monde, Technoplus) et mouvement techno (membres d'associations ou de *sound-systems*) (3). Plusieurs teknivals ont également fait l'objet d'observations en 2006. Enfin, ce travail a été complété par une analyse documentaire : textes officiels (circulaires...), presse locale, sites internet techno...

Tout d'abord, nous étudierons le volet répressif de l'action de l'État en la matière : les raves sont depuis le début l'objet de surveillance, de contrôle et de sanctions judiciaires en ce qui concerne le trafic et la consommation de drogues ; les objectifs et les techniques d'intervention seront examinés. Cependant, au nom de l'idée selon laquelle une action purement répressive en matière de drogues est inefficace, voire contre-

(3) Le *sound system* désigne l'ensemble du matériel sonore nécessaire pour diffuser de la musique dans une rave et, par extension, le petit groupe de personnes (artistes, techniciens...) qui l'utilise. Synonyme : son.

productive, un nouveau paradigme est entré en vigueur : celui de la réduction des risques (RDR). Ce sont des associations qui s'impliquent dans cette démarche, avec un soutien plus ou moins appuyé de l'État. La RDR en milieu festif techno sera donc analysée ensuite. Enfin, il faudra examiner les controverses sur la sécurité sanitaire dans les raves qui paraissent particulièrement vives.

L'action répressive de l'État face aux drogues dans les raves

D'une certaine façon, l'histoire du mouvement techno est indissociable de l'attention que lui ont portée les autorités politiques en raison de la présence de drogues. La répression du trafic dans les raves est un objectif bien identifié par les pouvoirs publics. Les formes et techniques d'intervention devront être précisées, car elles soulèvent de nombreuses difficultés pratiques.

La répression du trafic, un objectif politique clair : les raves, une cible bien identifiée

Le premier texte officiel consacré à la techno, en France, est la circulaire de la Mission de lutte antidrogue (MILAD) du ministère de l'Intérieur intitulée « *Les soirées rave, des situations à haut risque* », parue en 1995. Alors que les raves ne sont encore qu'un phénomène très marginal, l'attention des autorités politiques est déjà vive en ce qui concerne la consommation de drogues. Depuis 2002, la doctrine du ministère de l'Intérieur sur ce plan est très claire : une répression stricte, en tout cas du trafic de drogues. Les différents textes produits par cette administration rappellent sans cesse cet objectif. Par exemple, la première circulaire envoyée aux préfets relative aux raves qui suit le décret de 2002 (et parue le 24 juillet 2002) stipule : « *Il vous est demandé de porter une attention particulière, en relation avec le procureur de la République, aux trafics de stupéfiants et de substances psychoactives qui sévissent souvent lors des "rave-parties". Vous veillerez également à organiser des contrôles routiers en vue de faire constater les infractions de conduite en état alcoolique* ».

On note ainsi, d'une part, une incitation forte à la coordination avec les autorités judiciaires et, d'autre part, des préoccupations relatives à la sécurité routière qui impliquent de prendre en considération la consommation de produits légaux. La répression du commerce de drogues est une

constante : le télégramme envoyé aux préfets le 7 juillet 2005 (relatif aux raves) recommande « *la plus grande fermeté (...) à l'égard (...) des trafics de stupéfiants* ». Les membres du ministère de l'Intérieur interrogés confirment tous cette position. Le chef du bureau prévention et protection sociales de la DLPJ (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques), puis un autre membre de ce service, expliquent, par exemple : « *On veut aussi que le jeu soit clair et net ; c'est un rassemblement festif à caractère musical, ce n'est pas l'organisation d'un supermarché de produits stupéfiants. Il est hors de question que l'État soit complice, d'une façon ou d'une autre, d'un marché de produits stupéfiants. Tout est organisé au niveau opérationnel — dispositif police, gendarmerie, justice — pour que toutes les infractions, tout ce qui est atteinte, trouble à l'ordre public puissent être prévenus et le cas échéant sanctionnés* » (entretien, janvier 2007).

Le lien entre drogue et techno n'est pas nié, bien au contraire : les autorités savent pertinemment que ces rassemblements sont un lieu important de trafic. Ce conseiller pour la sécurité y insiste : « *Et puis bien sûr, il y a l'aspect santé publique : lutter contre tout ce qui est trafic de stupéfiants, qui existe à l'occasion de ces rassemblements. Il ne faut pas se voiler la face ; on n'est pas ignorants, bien évidemment : c'est une chose d'écouter de la musique, c'en est une autre de consommer ou de faire du trafic de stupéfiants. Et là, que ce soit là ou ailleurs, on est là pour appliquer les dispositions législatives (...). On fait la chasse aux trafiquants. Et à chaque fois, on met en place des dispositifs et on arrête des équipes. Au teknival de Chavannes (4), on a saisi des drogues, des drogues dures, on a interpellé des individus avec des réponses judiciaires fortes et des mandats de dépôt et des peines d'emprisonnement ferme. Donc on est loin d'être passifs, et on se donne les moyens de faire la chasse à ces trafics* » (entretien, mai 2006).

Les instructions officielles et les discours coïncident avec les observations réalisées sur le terrain. Le constat effectué dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) est, en effet, celui d'un « *renforcement de la présence policière depuis 2002* » (Bello *et al.*, 2004). Les organisateurs de raves sont ainsi l'objet d'une attention spécifique.

(4) Le teknival de Chavannes, dans le Cher, a eu lieu en 2006.

Responsabiliser les organisateurs de raves

Pour les autorités politiques, il s'agit de tenter de séparer deux éléments depuis longtemps associés : les rassemblements techno et le trafic de stupéfiants. Pour y parvenir, elles ont cherché à mettre les organisateurs devant leurs responsabilités : dans le cadre du dialogue engagé avec ceux-ci depuis 2002-2003, il fallait préalablement s'assurer de leur soutien en matière de lutte contre les trafiquants. Il paraît, en effet, difficile d'établir une relation de confiance entre deux parties qui divergeraient sur ce point : on voit mal les autorités accepter de négocier avec des individus qui défendraient ouvertement la présence de trafiquants de produits illicites dans les raves. Or, le ministère de l'Intérieur semble avoir obtenu satisfaction sur ce plan, comme l'explique ce conseiller pour la sécurité : « *Le dialogue, les échanges qu'on a avec les responsables là-dessus ont levé toute ambiguïté. Les gens qui organisent ont un discours extrêmement clair (...) : ce qui revient souvent, c'est qu'ils veulent organiser leurs fêtes, les faire vivre, et pour ça, il faut qu'elles soient propres. Dans les échanges qu'on peut avoir, je n'en ai jamais entendu se plaindre du fait qu'en amont, en aval ou pendant, les pouvoirs publics faisaient la chasse aux trafiquants de stupéfiants* » (entretien cité).

Du point de vue des organisateurs, il paraît, en effet, cohérent de vouloir éloigner les trafics des fêtes techno, précisément parce que l'absence de produits illicites permet d'éviter la répression des rassemblements, dans un contexte de raréfaction de ces derniers. Mais il convient de se garder de toute naïveté : les organisateurs sont bien conscients de la présence massive de drogues dans ces événements et, pendant longtemps, ils n'ont rien fait pour s'y opposer (voire l'ont favorisée dans certains cas). Il est même possible de considérer que l'accord formel des organisateurs donné aux pouvoirs publics pour réprimer le trafic est destiné à protéger l'accès à un marché organisé jusque-là sur un mode communautaire (5). Néanmoins, les contrôles sont également susceptibles de s'exercer à l'encontre des trafiquants issus du milieu techno. De plus, selon Lionel Pourtau, « *la grande majorité des sound systems ne tirent pas l'essentiel de leurs revenus de ce commerce* » (Pourtau, 2007 : 9). Il reste à étudier les moyens d'action concrets mis en œuvre pour réprimer ce trafic de produits stupéfiants.

(5) On reviendra sur ce point *infra*.

Comment lutter contre le trafic de stupéfiants ?

Pour les administrations publiques chargées de juguler le trafic de drogues, il s'agit d'abord de mobiliser les moyens appropriés au type d'événement auquel elles sont confrontées. Pour un teknival encadré, ce colonel de gendarmerie explique, par exemple : *« Il y a une forte coordination avec les douanes dans le cadre de la recherche de stupéfiants. Nous avons également des équipes spécialisées de police judiciaire de lutte contre les trafics de stupéfiants, avec une intervention maintenant bien calibrée du niveau national, puisqu'on a l'Institut de recherche criminologique de la gendarmerie qui fournit des spécialistes dans la détection des substances pour savoir exactement de quoi est composée telle ou telle substance saisie »* (entretien, mars 2007).

Les autorités ont toute une panoplie de techniques d'intervention à leur disposition. Néanmoins, il convient de se défaire de l'idée d'une répression tous azimuts : par exemple, lors des teknivals encadrés de l'été 2006, à Vannes et à Angoulême, les véhicules qui entraient sur le site étaient loin de faire l'objet d'une fouille systématique. Si la répression du trafic de drogues est un objectif important des pouvoirs publics, il n'est pas le seul ; il faut donc tenir compte des contraintes qui pèsent sur ce type d'action. Ainsi, l'impératif de fluidité de la circulation aux abords immédiats du site permet d'expliquer aisément l'absence de contrôle dans cette zone (à certains moments en tout cas). Outre des contrôles à distance, la plupart des opérations de répression sont donc effectuées sur le site même du teknival, comme l'explique notre interlocuteur : *« On ne peut pas laisser le champ libre aux trafiquants : il y a des contrôles en amont du dispositif, qui sont en général plus dissuasifs qu'efficaces. On va pouvoir mener une action assez forte dans la lutte contre les trafics à l'intérieur du teknival, à la fois sur les zones de vie et sur les zones d'activité musicale »*.

Il convient alors de déterminer les conditions qui permettent une intervention efficace et sans risques excessifs pour les forces de l'ordre. Les autorités politiques cherchent, en effet, avant tout à éviter les affrontements avec les teufeurs ; ce type d'opérations pourrait s'avérer délicat. Mais tout dépend en fait de la cible : *« L'expérience nous apprend qu'on peut mener de jour comme de nuit des opérations offensives antistupéfiants, que ça soit dans les parkings ou sur les zones son. Le tout, c'est de bien la préparer et d'y engager les effectifs suffisants. Et ça ne déclenche pas une émeute comme certains préfets ont pu le craindre, qui étaient extrêmement circonspects sur le fait qu'on puisse aller faire des arrestations de trafiquants à l'intérieur de la zone de rave-party, parce qu'ils craignaient énormément que ça déclenche des problèmes d'ordre public, par une grande levée en masse contre les forces de l'ordre. C'est pas du*

tout ça, il n'y a pas une grande solidarité à l'intérieur des rave-parties, à partir du moment où on intervient sur une cible... et plus elle sera extérieure au milieu des rave-parties, mieux ça se passera. Si on intervient sur des trafiquants des cités parisiennes, personne ne va s'inquiéter qu'on fasse une opération où on va démonter la tente, embarquer tout le monde, pour ensuite trier, procéder aux auditions et aux saisies à l'extérieur. Quand c'est à l'intérieur du mouvement des raveurs, ce sera un peu plus problématique, si ce sont des dealers identifiés, ça troublera personne ».

Les réticences des préfets dues aux problèmes d'ordre public que seraient susceptibles de générer ces arrestations n'auraient donc pas véritablement lieu d'être, dès lors que la cible est extérieure au mouvement techno.

La prévention et la réduction des risques dans les raves

Si l'État réprime le trafic de stupéfiants, son action en matière de drogues ne peut être réduite à cette dimension. Le changement de cap du ministère de l'Intérieur en 2002 s'est fait au nom d'une volonté de sécuriser les rassemblements techno. L'État gère aussi les secours, y compris les effets néfastes de la consommation de stupéfiants sur la santé des individus. En ce qui concerne les drogues, la prévention prend la forme de ce que l'on appelle la « réduction des risques » (RDR). De fait, ce sont essentiellement des associations qui défendent et pratiquent cette méthode spécifique de prévention, avec un soutien variable de la part des pouvoirs publics. L'histoire de l'introduction de la RDR dans les raves devra donc tout d'abord être rappelée. Ensuite, nous étudierons l'action concrète de ces associations au sein des raves. Finalement, il apparaîtra que celles-ci ont un rôle de médiation très important qui dépasse le strict domaine sanitaire.

Généalogie de la réduction des risques dans les raves

En France, les raves n'étaient pas toutes clandestines au départ. Néanmoins, les raves légales ont rapidement subi une forte répression ; on peut comprendre que leurs organisateurs n'aient pas souhaité attirer davantage l'attention des pouvoirs publics en mettant en évidence la présence de drogues dans leurs manifestations. De la même façon, les raves clandestines n'ont pas cherché à faire de publicité autour d'un phénomène susceptible de déclencher l'intervention des forces de l'ordre. Enfin, il faut rappeler un point essentiel relatif à la politique des drogues en géné-

ral : en raison de la pénalisation de l'usage de drogues, la RDR est une politique relativement fragile (6).

Pour toutes ces raisons, la RDR n'a pas été un principe appliqué immédiatement dans ces rassemblements. Ce sont donc des associations qui ont mis en lumière la nécessité d'une présence sanitaire dans les raves, à partir du milieu des années 1990. Plusieurs types d'associations peuvent être distingués : celles qui œuvraient déjà dans le champ de la toxicomanie (c'est le cas, notamment, de l'association marseillaise Le Tipi, généralement citée comme la première à intervenir dans les raves), les associations techno de santé communautaire, c'est-à-dire des associations qui sont issues du milieu techno (comme Technoplus, créée en 1995), des associations généralistes comme Médecins du monde, dont la mission rave date de 1997 et, enfin, des associations axées initialement sur la prévention du sida, comme AIDES.

La prise de conscience des dangers de la consommation massive de drogues est donc, au tout début, le fait d'une association extérieure au mouvement, Le Tipi. Mais, rapidement, on assiste à une forme de développement endogène de la RDR, puisque des membres du milieu techno décident de fonder des associations spécifiquement axées sur cette question : outre Technoplus, on peut citer Keep Smiling à Lyon, Spiritek à Lille, etc. D'autres associations de santé, mais non centrées sur un public spécifique, se sont également intéressées aux raves. C'est le cas, notamment, de Médecins du monde ; son ancien responsable de la coordination nationale des missions rave revient sur les raisons de l'engagement dans ces événements : « *Le premier objectif, c'était d'assurer une présence sanitaire de proximité dans cet espace où une population importante était regroupée ; or, il n'y a pas de regroupement festif, sportif ou culturel, sans présence sanitaire. En plus, les raves ont souvent lieu en rase campagne, à distance des hôpitaux, sans véhicule sanitaire de proximité de type ambulance. Notre objectif n'était pas de faire cette action ad vitam aeternam, mais d'interpeller, de témoigner, de promouvoir l'inscription d'un dispositif sanitaire en première ligne comme dans n'importe quel événement regroupant des individus* » (entretien, février 2007).

Médecins du monde est né, entre autres, du constat suivant : le droit à la santé n'est pas assuré partout et pour tous, l'accès aux structures de soins est inégalement réparti dans la population et sur le territoire. Pour l'association, il s'agit de combler la distance entre l'offre et la demande de soins, que cette distance soit sociale, culturelle, économique ou géo-

(6) Voir, par exemple, le travail de Gwenola Le Naour (2005) sur l'introduction de la RDR à Marseille.

graphique. L'intégration de Médecins du monde au sein des raves s'est ainsi faite sans trop de difficultés (7). Il s'agit maintenant d'examiner plus en détail les pratiques de RDR promues par ces différentes associations.

La réduction des risques en pratique

Les méthodes et les outils de RDR en matière de consommation de drogues sont les mêmes, ou presque, quelle que soit l'association qui les propose. Tout d'abord, compte tenu des réflexions sur la notion d'accès aux soins évoquées *supra*, la localisation de ces associations au sein même des raves est bien entendu très importante. Dans les teknivals observés, les stands de Médecins du monde et/ou de Technoplus étaient très visibles, situés au cœur du site. Leur présence est considérée comme normale par les teufeurs.

La RDR proprement dite commence par l'information. D'une part, de très nombreux documents sur les drogues et leurs effets sont disponibles dans les stands. On trouve des fiches sur les différents produits illicites présents dans ces manifestations : des informations sont fournies sur les effets recherchés, de manière à crédibiliser le message de prévention qui suit, puis sur les effets indésirables. Des conseils sont alors prodigués, par exemple sur les mélanges de produits à éviter, sur les comportements à proscrire après consommation (conduite automobile). Ces documents sont souvent communs à Médecins du monde et à Technoplus. Ils ont été avalisés par le ministère de la Santé. On trouve également d'autres documents, comme des questionnaires sur sa consommation de drogues, ou des brochures de prévention qui concernent d'autres aspects sanitaires (prévention du sida, piercings...). Par ailleurs, des membres de ces associations sont présents pour dialoguer avec le public et pour informer sur les drogues et la santé en général. Ces échanges interpersonnels sont très importants, ils permettent souvent de faire le lien entre la consommation de drogues et les autres dimensions de la vie des individus.

Il faut noter également l'existence d'un dispositif d'alerte sanitaire : en partenariat avec les pouvoirs publics, des associations comme Médecins du monde récoltent des échantillons de produits illicites qui circulent dans les raves (entre autres) pour les analyser en laboratoire dans le

(7) Il faut d'ailleurs relativiser la distinction entre les associations issues du milieu techno et les autres : en effet, parmi les bénévoles de Médecins du monde, on trouve aussi des adeptes des raves. Les conséquences de cette double appartenance seront examinées *infra*.

cadre du dispositif SINTES (Synthèse d'information nationale sur les toxiques et les substances). En retour, lorsque certains produits apparaissent comme particulièrement dangereux ou de composition anormale, l'information peut être diffusée *via* ces associations. Ce type d'alerte sanitaire a été mis en place lors du teknival du plateau du Larzac pendant l'été 2006, par exemple.

La RDR comporte aussi un matériel spécifique, qui est mis à disposition dans les stands. On trouve des pailles pour sniffer, ou des kits d'injection, destinés à limiter le risque de transmission de certaines maladies. Des éthylotests sont aussi disponibles ; une distribution systématique de cet outil de prévention a, par exemple, été effectuée en 2006 à l'entrée du teknival d'Angoulême. Une action de surveillance est, en outre, mise en place lors des raves : des « rondes » sont effectuées sur le site, de jour comme de nuit, par des membres de ces associations de prévention, de manière à repérer d'éventuelles détresses physiques, à vérifier l'état de certaines personnes, etc. ; ces opérations ont eu lieu lors des différents teknivals de 2006. Enfin, des soins sont également prodigués par les membres qualifiés de ces associations, notamment Médecins du monde : il s'agit parfois simplement d'écouter et de rassurer une personne qui connaît une crise d'angoisse suite à la consommation de certains produits illicites. Mais des soins médicaux plus élaborés sont également susceptibles d'être effectués, y compris des évacuations d'urgence vers des structures plus adaptées.

Un rôle crucial de médiation

L'activité des associations de RDR qui œuvrent dans les raves n'est pas strictement sanitaire. Elles jouent un rôle de médiation essentiel entre les teufeurs et les autorités, voire entre teufeurs et riverains. C'est le cas notamment de Médecins du monde. Cette organisation bénéficie d'un « label » de sérieux et de professionnalisme auprès des administrations publiques : sa crédibilité est forte. En conséquence, face à un mouvement techno en grande partie inconnu et faiblement structuré, l'État et les collectivités locales se tournent souvent vers celui qui leur semble être le seul interlocuteur valable : Médecins du monde. Pendant longtemps, l'absence de représentants du mouvement techno a conduit les autorités à désigner un porte-parole par défaut, proche de celui-ci sans en faire tout à fait partie. C'est ce qu'explique le membre de ce *sound-system* : « *Médecins du monde, dans les réunions en préfecture, ils ont souvent eu aussi un rôle de médiation. Les autorités les prenaient au sérieux, parce que c'était des médecins ; et quand ils prenaient les organisateurs pour des abrutis,*

c'était plus facile des fois de passer par Médecins du monde qui faisait le relais, qui traduisait les mots du préfet à l'organisateur et de l'organisateur au préfet qui n'avaient pas forcément le même langage. Et là-dessus, ils se sont souvent impliqués, Technoplus aussi. Quand il y avait une compagnie de CRS qui débarquait, souvent, c'est eux qui ont permis de temporiser » (entretien, février 2007).

Les associations de RDR ont ainsi contribué à apaiser les tensions, à instaurer un dialogue, d'autant plus qu'elles sont habituées à négocier avec les pouvoirs publics. Dans de nombreux cas, ces associations ont permis d'éviter des confrontations physiques probablement très violentes entre teufeurs et forces de l'ordre. C'est ce qu'explique ce membre de Technoplus : *« Technoplus a parfois fait office de tampon entre les forces de l'ordre et les sons. On a occupé ce rôle-là pendant un ou deux ans, en essayant à la fois de faire comprendre aux sons qu'il y avait une logique de responsabilisation, des valeurs qui étaient là (tout ce qui est écologie, nettoyer le site, avoir des lieux plus sécurisés), donc une sensibilisation par rapport à la sécurité d'un côté ; et, de l'autre côté, une sensibilisation à la prévention — du côté des forces de l'ordre, donc : quand il y a une intervention policière et qu'il y a des gens qui sont sous état modifié de conscience, ça rend compliquées les interventions, ça peut choquer les gens, ça peut amener des traumatismes. En plus, dans le milieu techno, il y avait une volonté de pas avoir de leader. C'était toujours très difficile de repérer qui était à l'initiative de la fête. Donc, finalement, ne sachant pas trop vers qui se tourner, les forces de l'ordre se sont tournées du côté des associations de RDR (...). On a été témoin de scènes d'affrontements entre les deux entités, parfois violentes, soit d'interventions des forces de l'ordre, soit de résistance ; l'association se retrouve à devoir tempérer des conflits » (entretien, avril 2006).*

Les associations de RDR ont donc une fonction de tampon qui n'est pas toujours facile à assurer. Dans la mesure où elles refusent de définir la santé sous un angle uniquement médical, leur rôle social est lié à leur projet fondateur, à leur philosophie, même si cette mission s'est imposée à elles en raison des événements. Ainsi, ces associations entrent en contact avec les autres acteurs en présence, notamment les riverains des manifestations, ou encore les agriculteurs. Elles expliquent et rassurent une population souvent inquiète, comme l'explique cet ancien responsable de la mission rave à Médecins du monde : *« Lors de mon premier teknival, lorsque je voyais que la Préfecture ne voulait pas emmener d'eau, j'ai essayé de trouver des agriculteurs qui voulaient bien emmener de l'eau, voire de suggérer à certains agriculteurs de signaler les champs en friche : c'est mieux que les sons se posent là que dans les champs qui doivent produire du grain ! Si vous voulez diminuer les risques de conflit*

entre personnes... Ça, c'est de la médiation. Et dans le village à côté, les villageois étaient effrayés. Les familles venaient nous voir : "qu'est-ce qu'on fait, tous ces jeunes qui viennent de Paris"... Or, les plaques d'immatriculation montraient que c'était principalement des gamins de la région (...). On a dit aux villageois : "ne croyez pas que ce sont des étrangers qui font ça, c'est vos enfants". C'est de la médiation, c'est pas la peine d'appeler les forces de l'ordre. C'est toujours essayer de pacifier les choses, demander un peu de compréhension et, avant de juger, aller observer ; créer des passerelles » (entretien cité).

Malgré leur rôle de médiation, le travail des associations de RDR n'est pourtant pas toujours reconnu par les autorités politiques.

Controverses autour de la sécurité sanitaire

Prévention et répression sont les deux volets de l'action publique en matière de drogues dans les raves. Ils peuvent être considérés *a priori* comme complémentaires : ce sont les fondements de toute politique de lutte contre la délinquance. Mais ils s'avèrent également bien souvent contradictoires. Les tensions entre ces deux objectifs et ces deux techniques de l'intervention publique sont nombreuses ; elles sont criantes pour l'opinion publique.

Les raves, une zone de non-droit ?

La consommation de drogues dans les raves et les teknivals est un fait bien établi, comme on l'a vu. Elle est d'ailleurs particulièrement visible dans ces fêtes, par opposition aux boîtes de nuit dans lesquelles la drogue est également présente mais demeure cachée : « *ce qui frappe avant tout l'observateur (...), c'est sans doute la vente et la consommation de drogues "au grand jour" (...). La prise de drogue n'a pas besoin d'être clandestine, elle fait explicitement partie de la fête* » (Tessier, 2003 : 79). Jusqu'en 2002, cette caractéristique était bien entendu liée au caractère illégal de ces fêtes. Avec l'apparition des teknivals « officiels » et des raves encadrées, on aurait pu imaginer que ce type de pratique cesse. Or, il n'en est rien : la consommation de drogues est toujours très visible dans ces manifestations. C'est ce qui explique le succès de l'expression « supermarché de la drogue » souvent reprise dans les médias (ou par les élus) pour qualifier et stigmatiser raves et teknivals. Si des contrôles sont bien effectués aux environs immédiats des lieux des raves, en revanche,

cela n'a pas été pas le cas pendant longtemps à l'intérieur du périmètre qui délimitait un dedans et un dehors : au sein de la zone contrôlée subsistait une zone non contrôlée. « *Le maintien de l'ordre public concerne les alentours des raves, mais la rave en elle-même reste une zone de "non-droit"* », estime ainsi Christophe Moreau (2005 : 54).

Ce constat doit être aujourd'hui nuancé : les forces de l'ordre n'hésitent plus à intervenir au cœur même des teknivals. Cependant, cette évolution, si elle est symboliquement importante, n'en demeure pas moins limitée dans ses effets quantitatifs ; selon ce colonel de gendarmerie, qui évoque le teknival de Vannes de 2006, l'efficacité de la répression est quasi dérisoire : « *Il ne faut pas se leurrer, le volet judiciaire de la lutte contre les stupéfiants à l'intérieur de la rave-party, on l'estime à un pour cent de ce qui peut circuler au sein de la rave, pas plus. Vu les quantités qu'on saisit, vu les sommes d'argent qu'on peut parfois saisir à la sortie des raves. On voit des dealers de région parisienne qui sortent des pains d'un kilo de cocaïne sur le capot de la voiture, avec autour un dispositif à eux de sécurité, et vous voyez arriver des clients qui sont maintenus à distance par le cercle de sécurité. Leur objectif étant de liquider leur marchandise le plus vite possible pour s'extraire avant la fin de la rave, parce qu'ils savent que les contrôles seront beaucoup plus serrés en fin que pendant les jours de gestion de la rave, où on a des effectifs qui sont dédiés à la gestion de l'événement en termes d'ordre public* » (entretien cité).

Pour l'opinion publique, ce lien entre drogue et fêtes techno (hors clubs) est un problème majeur : l'annonce de la tenue prochaine d'un rassemblement dédié à la musique techno suscite presque toujours l'hostilité des riverains (Bidet *et al.*, 2008). Raves et teknivals ne sont pas, loin s'en faut, l'unique lieu de consommation de drogue du territoire national. Mais ce qui choque bon nombre de citoyens, c'est le caractère visible, ostentatoire, de cette consommation : « *le fait d'assumer et de revendiquer l'usage de stupéfiants place les adeptes des (raves) dans une position de "déviance" par rapport à une grande partie de la population. Leur groupe est plus stigmatisé que les groupes consommateurs qui préfèrent ne pas "revendiquer" cet usage* » (Tessier, 2003 : 79). De ce point de vue, l'implication également très visible de l'État est problématique pour un segment important de l'opinion publique, car tout se passe comme si l'État cautionnait des pratiques ouvertement illégales. La volonté répressive de l'État ne résiste pas au constat d'une consommation massive de drogues illicites que peut faire très facilement n'importe quel citoyen. C'est donc bien la légitimité de l'intervention publique qui est en cause ici.

Un trafic de drogue supplémentaire dans les teknivals encadrés

Toute politique publique produit des effets inattendus ; il est donc difficile d'envisager toutes les conséquences de l'action des autorités, même dans un domaine précis. Il n'en reste pas moins que la ligne politique suivie depuis 2002-2003 en ce qui concerne les grands rassemblements a produit un effet pervers majeur, au sens où il est en contradiction évidente avec les objectifs affichés : le renforcement du trafic de drogue. La médiatisation très importante des teknivals encadrés crée, en effet, une opportunité pour les dealers de banlieue parisienne et pour des trafiquants locaux. Ce colonel de gendarmerie confirme en ces termes : « *On a plusieurs phénomènes qu'on ne connaît pas sur les rave-parties "spontanées" : on attire des trafiquants de stupéfiants qui ne font pas partie du mouvement des rave-parties, qui sont des dealers en particulier issus de la couronne parisienne, qui, sachant qu'il y a une grosse manifestation organisée, autorisée, vont se préparer pour y venir, de manière à écouler dans un temps assez court une grande quantité de stupéfiants ; on a des trafiquants de stupéfiants locaux, plus petits, qui profitent de cette occasion pour organiser des réseaux qu'ils vont alimenter ensuite tout au long de l'année* » (entretien cité).

La présence de trafiquants locaux est un élément qui n'est pas négligeable, dans la mesure où elle a des conséquences dans la durée, comme l'explique notre interlocuteur : « *Concernant l'identification des petits réseaux locaux, trois ans de suite, on a arrêté les trafiquants de stup' locaux, pendant les saisons estivales consécutives au teknival de l'été, qui étaient venus vivre sur le département et qui payaient leurs vacances avec ce qu'ils avaient acheté à bas prix pendant le teknival et qu'ils revendaient au prix normal du marché sur les plages. Un teknival autorisé est générateur d'un trafic qui n'existe pas sinon. On a arrêté deux bandes de trafiquants qui nous ont clairement déclaré qu'ils avaient organisé leur clientèle pendant le teknival de l'année d'avant. Ils avaient capté leur clientèle. Et après, le reste de l'année, c'était des clients réguliers* ».

Mais ce sont avant tout les gros dealers qui posent problème, en raison des quantités de drogues qu'ils apportent. Cet ancien responsable de la mission rave de Médecins du monde apparaît scandalisé : « *Le gros ratage du mouvement électronique, c'est les teknivals. Le premier teknival auquel j'ai assisté, quand j'ai vu ça, j'ai dit stop, ne faites pas ça ! Vous rendez extrêmement visible en population générale ce qui a toujours été plus ou moins underground (...). J'ai vu des gros trafiquants débarquer, en décapotable avec le coffre ouvert plein de coke ! C'était scandaleux ! Et passant devant les gendarmes ! Il y avait des gendarmes autour des teknivals, mais qui n'intervenaient même plus (...). Est-ce qu'il fal-*

lait qu'ils aillent jusqu'à laisser passer les gros trafiquants dans les teknivals ? Du coup, on s'est retrouvé avec des distributions massives de drogue, comme rarement — tous les gens du mouvement électro pourraient vous le dire — ils n'en avaient vu auparavant. Je leur ai dit : “vous faites une grosse erreur. On va rester en tant qu'intervenant sanitaire, mais... Le système d'approvisionnement en drogue ne sera pas le même qu'auparavant (...) ; à la place des réseaux communautaires de distribution de drogue, vous allez avoir des vrais revendeurs”. À mon deuxième teknival, c'est devenu encore plus criant » (entretien cité).

Il convient de préciser que la médiatisation des rassemblements techno de masse à l'origine de l'afflux de gros trafiquants est antérieure à la LSQ et aux teknivals encadrés. Néanmoins, ces derniers sont toujours extrêmement médiatisés, voire davantage qu'auparavant, dans la mesure où on connaît désormais souvent très à l'avance leur localisation. Dès lors, on peut imaginer que la préparation des opérations s'en trouve facilitée pour les trafiquants. De plus, la volonté répressive affichée depuis 2002 n'empêche pas le trafic de stupéfiants de prospérer. On peut noter, cependant, des évolutions à la marge : le phénomène de « vente à la criée », notamment, semble en voie de diminution, comme le remarque ce membre de Technoplus : « Dans les fêtes, la vente est présente. Mais il y a des choses qui ont évolué. La LSQ, elle a un effet là-dessus : pendant un moment, c'était la vente à la criée, c'était le marché. À l'heure actuelle, c'est beaucoup plus discret. Dans les grands rassemblements type teknivals, c'est plus compliqué... Pourtant, il y a les douanes qui sont présentes, il y a quand même beaucoup de barrages ; et les choses passent. Toutes les voitures ne sont pas vérifiées » (entretien cité).

Pour autant, si ce phénomène est en nette diminution, il est loin d'avoir entièrement disparu. Lors des teknivals de 2006, par exemple, les vendeurs de drogue proposent ouvertement leurs produits, même s'ils se font plus discrets.

Le flou des objectifs du ministère de l'Intérieur

Plus généralement, la position du ministère de l'Intérieur apparaît problématique. Les objectifs affichés au regard de la question des drogues sont beaucoup moins clairs qu'on ne pourrait le penser. D'un côté, les différents interlocuteurs du ministère de l'Intérieur rencontrés, comme le ministre, ont tous affirmé à plusieurs reprises leur volonté de tout mettre en œuvre pour éviter que raves et teknivals soient des « supermarchés de la drogue » ; de même, les textes officiels (circulaires, instructions envoyées aux préfets...) rappellent sans arrêt cet objectif de sanction des

comportements illicites en matière de drogues. D'un autre côté, le ministre de l'Intérieur a expliqué, à l'occasion du teknival de Vannes en 2006, que la drogue circulait dans bien d'autres espaces que les raves, et donc que si l'on devait fermer tous les lieux où elle est présente, alors il faudrait fermer des lycées, par exemple, ce que personne n'envisage de faire. Cette démonstration par l'absurde, en quelque sorte, de la légitimité des rassemblements techno laisse songeur : la cohérence de l'action de l'État en la matière ne semble pas véritablement fondée. Face aux drogues, le ministère de l'Intérieur paraît, en effet, combiner une forme de pragmatisme avec une doctrine d'application stricte et ferme de la loi : ce curieux mélange ne permet pas d'asseoir la légitimité politique de l'action publique qui est menée. Il ne donne pas de règles claires à ceux qui doivent mettre en œuvre cette politique. Il révèle donc plutôt les incertitudes et les tâtonnements des autorités.

D'une certaine manière, cette forme d'incohérence peut cependant être résolue si l'on distingue deux volets de la politique des drogues : le trafic et la consommation. On peut considérer, en effet, que la cible de la répression est d'abord, voire uniquement, le trafic, comme l'indiquent les extraits d'entretien analysés et les textes officiels. Inversement, la consommation de drogues, sans être explicitement acceptée, est tolérée, au sens où elle n'est pas ou peu réprimée ; dans cette optique, elle relève donc davantage, voire exclusivement, de la prévention. Quelle que soit la pertinence de cette dichotomie, il reste que cela ne résout pas la question pour l'opinion publique, qui s'alarme au moins autant de la consommation et de ses effets sur la santé des participants (voire des conséquences en termes de comportements déviants ou délinquants susceptibles de générer des troubles chez les riverains) que du trafic. De plus, cette dichotomie a des limites, puisque de nombreuses tensions existent entre les impératifs de répression et de prévention.

La réduction des risques dans les raves, une politique qui manque de soutien

De manière générale, en France, la politique de RDR en matière de consommation de drogues bénéficie d'un soutien qui varie assez fortement selon les contextes. Ainsi, nous avons rappelé la pénalisation de l'usage de drogues, qui est en contradiction flagrante avec l'idée même de la RDR, même si la consommation est de fait peu réprimée. Certes, des évolutions notables ont été constatées et la RDR a désormais une certaine

assise juridique, notamment au niveau européen (8). Cependant, de nombreux éléments témoignent de la faiblesse de la légitimité politique de cette approche des drogues dans le cas des raves. Tout d'abord, le principe même de la RDR en milieu festif techno a été attaqué en justice : Jean-Marc Priez, président de Technoplus, a fait l'objet de poursuites judiciaires en 2002 pour incitation à l'usage de stupéfiants, en raison même de la diffusion des documents (mentionnés *supra*) décrivant les effets de certains produits illicites. La loi de 1970 sur les drogues interdit en effet d'évoquer ceux-ci sous un angle positif. Même si l'accusé a été finalement relaxé, le procès en lui-même montre la fragilité de la légitimité de la RDR dans le cas des raves. Un autre outil de cette politique est l'objet d'une bataille récurrente entre associations et pouvoirs publics : le *testing*.

L'interdiction du testing

Le *testing* est sans doute l'outil de RDR sur lequel l'attention des autorités politiques s'est le plus focalisée. Cette technique consiste à effectuer une analyse rapide des drogues qui permet de vérifier la « qualité » des produits, en tout cas l'absence de dangerosité excessive. Elle a été introduite par Médecins du monde : pour cette association, c'est un outil parmi d'autres, qui s'inscrit dans une démarche globale de prévention. L'argument essentiel de Médecins du monde est que le *testing* permet d'accéder aux usagers et d'enclencher une réflexion sur leur consommation de drogues. Cette technique a donc beaucoup été utilisée dans les raves, et elle a connu un grand succès. Pourtant, le *testing* a été interdit par décret en 2005. Le texte en question est d'ailleurs révélateur des incertitudes qui entourent le statut de la RDR en France : le principe de la RDR est approuvé, les intervenants sont censés être protégés et, dans le même temps, le *testing* est rejeté (9). Néanmoins, Médecins du monde a bravé ou contourné cette interdiction à plusieurs reprises, y compris de manière explicite, en s'adressant aux médias. C'était le cas au teknival de Chavannes, par exemple, en 2006, ce qui a déclenché de vives tensions avec la préfecture. L'association a également tenté de trouver une parade

(8) Voir, par exemple, la Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 18 juin 2003 relative à la prévention et à la réduction des dommages pour la santé liés à la toxicomanie. Voir aussi l'ouvrage d'Aline Grange (2005).

(9) Décret du ministère des Solidarités, de la santé et de la famille du 14 avril 2005, approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue et complétant le code de la Santé publique.

en utilisant une autre technique qui nécessite plusieurs heures (alors que le *testing* traditionnel ne dure que quelques minutes), mise en œuvre au teknival de Vannes en 2006, par exemple. La question du *testing* n'est donc pas réglée. Cela met en évidence les divergences qui peuvent exister entre une logique sanitaire et une logique sécuritaire.

Les soupçons à l'égard des associations de réduction des risques

Le cas du *testing* est révélateur d'un ensemble de difficultés importantes qui pèsent sur l'action des associations de RDR. Comme on l'a évoqué, celles-ci sont régulièrement soupçonnées de favoriser la consommation de drogues, et ce malgré l'évolution des textes officiels. C'est ce qu'explique ce membre de l'association Technoplus : « *Parfois, il y a une incompréhension quand on arrive sur les lieux de la fête : on est obligé d'expliquer toute notre démarche de prévention et la nécessité qu'on soit dedans, même si les forces de l'ordre veulent refuser l'accès. Forcément, on peut attirer les suspicions étant donné qu'on trimballe du matériel de prévention (seringues...), ça peut prêter à confusion ; donc on a toujours des ordres de mission, les papiers de l'association, pour bien expliquer ce rôle-là. Des fois, les gens sont très compréhensifs et, des fois, c'est plus compliqué : c'est déjà arrivé qu'on déballe tout le camion parce que les douanes nous suspectaient. On se promène maintenant avec le décret, parce qu'il faut absolument qu'on explique ce rôle-là qui n'est pas toujours compris de tous ; il y a peut-être encore un manque d'harmonisation du côté des forces de l'ordre sur notre rôle* » (entretien cité).

Les autorités politiques semblent à la recherche d'un équilibre qui permette d'assurer *grosso modo* la sécurité sanitaire, tout en envoyant un message très clair qui s'oppose à l'incitation à la consommation de drogues. Les obstacles que rencontrent les associations de RDR ne sont donc pas fortuits ; en règle générale, ils témoignent d'une orientation politique claire : refuser de faciliter la consommation de drogues. Ce colonel de gendarmerie explique ainsi : « *Il y a le litige récurrent des Médecins du monde dans les teknivals : on vous annonce que vous allez avoir cinquante Médecins du monde. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'on aura trois médecins, deux pharmaciens, quatre infirmiers diplômés, et tout le reste, ce sont des teknivaliers bénévoles de l'association Médecins du monde, badgés par Médecins du monde, et qui n'ont comme avantage que la connaissance parfaite des accidents dus aux stupéfiants et à la fatigue des teknivals parce qu'ils les pratiquent depuis, certains, une dizaine d'années ; et aucune autre référence. Et on nous fait un chantage à Médecins du monde en disant : "vous ne les laissez pas accéder aux zones résér-*

vées”, alors qu’en fait ce sont des teknivaliers comme les autres, à part qu’ils ont le badge. La gestion du teknival par Médecins du monde n’est pas celle du SAMU ni celle des pompiers. La solution c’est la complémentarité, c’est-à-dire arriver à trouver un moyen terme avec les avantages et la connaissance que peuvent amener Médecins du monde et, d’un autre côté, les impératifs de sécurité publique attendus de l’État, du SAMU et des pompiers, ce n’est pas le même métier. C’est pas la même attitude vis-à-vis des stupéfiants ; on est avec Médecins du monde dans la mouvance du mouvement libertaire, le SAMU et les pompiers du département, c’est pas le cas, ils font leur travail de secours. On est en permanence dans un rapport de force, qui est arbitré au final par le préfet, voire même plus haut que le préfet, au niveau du cabinet lui-même » (entretien cité).

Pour les autorités politiques, il apparaît clairement que les associations de RDR sont accusées de prosélytisme. Indéniablement, une association comme Médecins du monde apparaît souvent comme l’allié objectif des organisateurs de raves, car une partie des membres de l’association sont aussi des teufeurs. Les relations de ces associations avec les services traditionnels de secours méritent d’ailleurs un examen attentif.

Les services de secours dans les raves

Depuis 2002, les raves et les teknivals encadrés sont entourés par un dispositif sécuritaire, mais aussi sanitaire. Ainsi, les associations de RDR, qui ont été pendant longtemps le seul intervenant sanitaire présent dans ces rassemblements, ont été rejointes par les pompiers, la Protection civile ou encore la Croix-Rouge, à l’instigation de l’État. Cependant, la coordination de ces différents acteurs n’est pas toujours bien assurée. Les services de secours classiques ont, en effet, un déficit de connaissance important en matière de gestion des effets des drogues. Ce manque peut avoir des conséquences importantes, puisque des méthodes traditionnelles de soins sont parfois contre-productives lorsqu’elles sont appliquées à des individus qui ont consommé des drogues. Un exemple bien connu concerne la gestion de ce que les teufeurs appellent le *bad trip*, c’est-à-dire la crise qui peut survenir quand l’effet souhaité du produit est passé. Il s’agit alors, en général, de parler avec la personne, de la rassurer, et le malaise s’estompe dans un délai relativement rapide. Or, face à ce type de problème, les services de secours classiques, qui n’ont pas d’expérience dans ce domaine, ont parfois tendance à appliquer des techniques d’intervention énergiques qui renforcent la crise. C’est ce qu’explique ce membre de Technoplus : « *La Croix-Rouge et la Protection civile sont arrivées*

après la LSQ. Le décret précise qu'il faut une présence sanitaire, ce qui montre qu'on avait oublié qu'il y en avait déjà une ! Mais ils ont conscience quand même d'avoir des limites : c'est pas des gens qui sont issus du milieu festif. Ils ne connaissent pas forcément les effets des produits. Des fois, ils ont des attitudes à l'égard des teufeurs qui sont limite dangereuses (par exemple, les attacher). Donc on est aussi là pour dire : c'est peut-être pas la bonne manière » (entretien cité).

De la même façon, les teufeurs sont en général reconnaissants envers les associations de RDR, dont ils apprécient le savoir-faire en matière de gestion des effets des drogues, à la différence des services de secours classiques. Le membre de ce *sound-system* indique ainsi : « Médecins du monde, sur les teknivals, ils y étaient à chaque fois. La présence de Médecins du monde, avec une mission rave spéciale, c'était vachement mieux sur les événements que le SAMU du coin, parce que les mecs, ils savaient de quoi ils parlaient. Surtout pour les trucs psychédéliques, LSD, amphétamines, il faut mieux avoir des mecs qui savent de quoi ils parlent. Un médecin, il a beau être super compétent, s'il ne sait pas ce que c'est qu'un psychédélique, il n'a vraiment pas beaucoup de chances d'apporter la réponse cohérente. J'ai vu ça mille fois, des pompiers qui voulaient évacuer absolument un mec alors qu'il aurait fallu juste le laisser tranquille, ou à qui il fallait parler pendant un quart d'heure et c'était bon ; au contraire, ils se jetaient sur lui, ils l'attachaient parce qu'il bougeait, et le mec il partait hyper loin. Médecins du monde, heureusement qu'ils étaient là » (entretien cité).

Les associations de RDR et les services de secours traditionnels ont donc des compétences distinctes, mais les accidents ne sont pas toujours traités par le bon interlocuteur sanitaire. On pourrait ainsi imaginer des échanges de savoirs spécifiques entre ces deux types d'acteurs pour améliorer la prise en charge des malades ; cela a été envisagé, mais sans succès, comme en témoigne cet ancien responsable de la mission rave de Médecins du monde : « La Croix-Rouge ne semble pas très habituée à ce public... Depuis 2001, on leur propose une formation. On a fait un travail énorme, bénévole, pour rien. Je crois qu'ils le font du bout des doigts (sauf à quelques endroits). Ils le font vraiment en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, je ne pense pas qu'ils le fassent selon une dynamique volontaire. On leur dit : "pas de lumière flashy dans les yeux des personnes, surtout quand elles sont déjà en train d'halluciner, parce que ça peut être mal vécu, créer une parano, un délire persécutif... Il ne faut pas que la tente soit hyper éclairée mais un peu obscure pour la réassurance ; non, n'évacuez pas systématiquement les gens vers les hôpitaux, vous pouvez faire aussi de la réassurance qui vous évite d'évacuer ; en trois à six

heures, ça suffit. Arrêtez d'entuber..." Ça n'a jamais pris » (entretien cité).

De ce point de vue, on peut à nouveau s'interroger sur les objectifs réels des autorités en matière de consommation de drogues dans les raves.

Conclusion

En France, l'usage massif de drogues illicites dans les raves a suscité une action publique à deux faces. D'un côté, les autorités politiques ont mis en œuvre une répression axée notamment sur le trafic, et qui s'est fortement intensifiée depuis 2002 ; pour autant, ses limites quantitatives sont manifestes. D'un autre côté, les associations de RDR ont développé une politique de prévention appréciée des teufeurs, et qui comporte une dimension de médiation sociale incontestable. Or, ces deux logiques sont susceptibles d'entrer en tension. L'encadrement des manifestations techno décidé en 2002 n'a d'ailleurs pas permis de trancher le débat. Au-delà, c'est la notion même de sécurité sanitaire qui est l'objet de controverses : malgré les évolutions récentes, en France, la RDR apparaît comme une politique dont la légitimité demeure plus faible que dans d'autres pays européens (Epstein et Fontaine, 2005) (10). Le cas des raves illustre ainsi, de manière flagrante, les contradictions de l'action publique en matière de drogues.

Dans une perspective similaire, l'analyse du traitement réservé à ces rassemblements techno nous renseigne aussi sur la gestion publique de la santé des jeunes (11). Comme le note Christophe Moreau, « *si une société n'est pas en capacité de "négocier politiquement" avec une partie de ses jeunes, ceux-ci pourraient accentuer leur dynamique de singularisation, voire, dans certains cas, développer des tendances pathologiques ou des pathologies avérées* » (Moreau, 2002 : 8). Pour cette classe d'âge, la consommation de drogues dans les raves correspond en effet à « *une béquille chimique à une période d'ajustement identitaire et d'entrée dans la vie adulte de plus en plus diffuse* » (Pourtau, 2006 : 165). De ce point de vue, les politiques publiques menées vis-à-vis des raves illustrent éga-

(10) En outre, pour le Québécois Nicolas Carrier (2008), qui adopte une posture résolument critique, les logiques de réduction des risques aboutissent finalement à renforcer les logiques de contrôle.

(11) Sur ce point, le sous-titre de l'ouvrage déjà cité de Monique Dagnaud (2008) est explicite : *Essai sur le désordre des générations*.

lement une tension constitutive des politiques de jeunesse, qui oscillent entre tentative de contrôle social et valorisation des ressources de cette catégorie d'âge (Loncle, 2003). L'officialisation des teknivals depuis 2003 témoigne ainsi d'une tendance des pouvoirs publics à « *gérer les risques avec les jeunes* » (Lafargue de Grangeneuve, 2007) qui s'effectue parallèlement à une sanitarisaiton croissante des questions sociales (Loncle et Raynault, 2006).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bello P.Y., Toufik A., Gangilhon M., Giraudon I., 2004, *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. Cinquième rapport national du dispositif TREND*, Saint-Denis, OFDT.
- Bidet M., Lafargue de Grangeneuve L., Thomas C., 2008, Le danger à sa porte ? La représentation des gens du voyage, des raveurs et des mineurs délinquants chez les riverains, In : Mbanzoulou P., Bazex H., Razac O., Alvarez J., eds, *Les nouvelles figures de la dangerosité*, Paris, L'Harmattan, Sciences criminelles, 239-249.
- Carrier N., 2008, *La politique de la stupéfaction. Pérennité de la prohibition des drogues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Colombié T., Lalam N., 1999, *Les filières de produits psychotropes à partir des soirées de musique techno*, OFDT.
- Dagnaud M., 2008, *La teuf. Essai sur le désordre des générations*, Paris, Le Seuil.
- Diaz F., 2003, *Coproduction de la sécurité : un nouveau mode de contrôle et de régulation sociale. La gestion des risques dans les espaces privés lors de manifestations sportives et culturelles*, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, thèse de sociologie.
- Epstein R., Fontaine A., 2005, De l'utilité des raves : consommation de psychotropes et action publique, *Mouvements*, 42, 12-21.
- Fontaine A., Fontana C., 1996, *Raver*, Paris, Economica.
- Grange A., 2005, *L'Europe des drogues. L'apprentissage de la réduction des risques aux Pays-Bas, en France et en Italie*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.
- Lafargue de Grangeneuve L., 2007, Gérer les risques avec les jeunes. État, cultures jeunes et (in)civilité, *Lien social et Politiques*, 57, 141-150.
- Le Naour G., 2005, Lutte contre le sida : la reconfiguration d'une politique de réduction des risques liés à l'usage de drogues à Marseille, *Sciences Sociales et Santé*, 23, 1, 43-68.

- Loncle P., 2003, *L'action publique malgré les jeunes*, Paris, L'Harmattan.
- Loncle P., Raynault M.F., 2006, La santé au risque du social, *Lien Social et Politiques*, 55.
- Mabilon-Bonfils B., 2004, *La fête techno. Tout seul et tous ensemble*, Paris, Autrement.
- Moreau C., 2002, *La jeunesse à travers ses raves. L'émergence à la personne et sa régulation par le monde adulte : le cas des fêtes techno*, Université Rennes II, thèse de doctorat de sociologie.
- Moreau C., 2005, La jeunesse à travers ses raves : la singularité juvénile accentuée et la négociation intergénérationnelle compromise, *Sociétés*, 90, 43-56.
- Pourtau L., 2006, Consommation de substances psychoactives et transe fonctionnelle dans les fêtes techno, *Psychotropes*, 12, 3-4, 163-181.
- Pourtau L., 2007, Déviant, délinquant, militant : parcours de vie dans la subculture technoïde, *Socio-logos*, 2, <http://socio-logos.revues.org/document561.html>.
- Queudrus S., 2004, *Un maquis techno. Modes d'engagement et pratiques sociales dans la free-party*, Nantes/Paris, Mélanie Seteun et IRMA éditions.
- Racine É., 2004, *Le phénomène techno. Clubs, raves, free-parties*, Paris, Imago.
- Tessier L., 2003, Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties, *Revue Française de Sociologie*, 44,1, 63-91.

ABSTRACT

Drugs and techno: contradictions within the State action

The presence of drugs in the rave-parties is well known and this, for a long time. It justified public interventions in these gatherings as of their origin. In France, new legal measures frame these gatherings since 2002. The purpose of this article is to study the effects of this change on the public action *vis-a-vis* drugs in raves. Contradictions appear obvious. On the one hand, public authorities lead a policy of repression of raves because of drug trafficking. On the other, they support a policy of harm reduction initiated by NGOs. In fact, these two facets are poorly combined. Medical safety in raves is finally at the center of multiple controversies because its definition is not the same one for all the interested parties: organizers of these raves, public authority and NGOs.

RESUMEN

Droga y tecno : las contradicciones de la acción del Estado

La presencia de las drogas en las fiestas « rave » (rave-parties) se conoce desde hace mucho tiempo. Ésta justifica la intervención del Estado dentro de dichas aglomeraciones desde sus orígenes. En Francia, hay un nuevo marco jurídico que abarca dichas manifestaciones desde el 2002 : el objetivo de este artículo es estudiar esa transformación en el contexto de la acción pública contra las drogas dentro de los raves. No obstante, sus contradicciones son manifiestas. De un lado el Estado lleva a cabo una represión de los raves, persiguiendo también la prohibición de las drogas. Por el otro, sostiene una política de reducción de riesgos (RDR) iniciada por las asociaciones. Estas dos medidas resultan poco complementarias. La seguridad sanitaria dentro de los raves es finalmente el centro de múltiples controversias, pues los diferentes actores concernidos no comparten una misma definición.